



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2022-066 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS**

Le six juillet deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi trente juin deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 33 |
| Convoqués   | 33 |
| Présents    | 23 |
| Excusés     | 9  |
| Absente     | 1  |

**Présents :**

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD  
Mme Héliène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ – M. Arnel MOYON – Mme Eliane RENAUT  
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE – Mme Françoise CRAND  
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET  
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAUDEAU  
Mme Maddy SAVALLE

**Excusés :**

M. Paul LONGATTE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)  
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Maddy SAVALLE)  
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à M. Régis GANDON)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

**Absente :**

Mme Lætitia GUTH

**Secrétaire de séance :**

Mme Maddy SAVALLE

**Rapporteur :**

Mme Danielle CORNET, Maire

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- **Service Exploitation technique**

Suite au départ en retraite d'un adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe occupant le poste de peintre, il a été décidé de recruter un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat de l'agent arrive à échéance au 31 août 2022.

Aussi, il est proposé de renouveler le contrat de l'agent à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023.

- **Service Propreté urbaine**

Suite à la mutation d'un adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe occupant le poste d'agent polyvalent de la propreté urbaine, il a été décidé de recruter un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat de l'agent arrive à échéance au 31 juillet 2022.

Aussi, il est proposé de renouveler le contrat de l'agent à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> août 2022 au 31 décembre 2022.

- **Service Ressources Humaines**

Dans le cadre de deux départs d'agents au sein du service Ressources humaines, l'un pour mise à la retraite et l'autre pour mutation, des recrutements d'agents titulaires sont en cours.

Le poste de Responsable sera pourvu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. En ce qui concerne le poste de Gestionnaire, la procédure est infructueuse à ce jour. Une nouvelle procédure est relancée depuis la fin du mois de juin 2022.

La charge de travail du service Ressources humaines reste néanmoins constante. Aussi, il est proposé de recruter un agent en renfort, à 17.5/35<sup>ème</sup>, sur la période du 11 juillet au 31 décembre 2022. L'agent serait en charge de l'accueil physique et téléphonique ainsi que des tâches de secrétariat du service.

La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint territorial.

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

**DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> De créer les postes contractuels suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.
- 1 poste d'adjoint administratif à 17.5/35<sup>ème</sup>, à compter du 11 juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au 31 août 2023.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 7 juillet 2022

Le secrétaire de séance,  
Maddy SAVALLE

Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
- De la transmission au contrôle de légalité le : 7/07/2022  
- De la publication ou notification le : 8/07/2022

